

Conséquences sur le trafic

Le trafic sera régulé localement par des feux de signalisation. La route sera ouverte pour les manifestations (slow-up et marathon). Pendant les vendanges, les phases du chantier seront adaptées.

La limitation de vitesse sera abaissée à 60km/h pour garantir la sécurité des ouvriers et des usagers. Des congestions de trafic peuvent se présenter à l'approche du chantier, en particulier aux heures de pointe, et occasionner un allongement du temps de parcours.

Recommandations pour les cyclistes et piétons

Durant toute la durée des travaux, le chantier sera interdit aux piétons qui sont priés d'emprunter l'itinéraire alternatif via le chemin des Grands Crus, à l'amont de la route (itinéraire SuisseMobile à pied des Terrasses de Lavaux).

Les aménagements cyclables provisoires mis en place sur ce tronçon en 2020 seront adaptés durant les travaux et refaits. Pour des raisons de sécurité et de confort, il est **recommandé** aux cyclistes d'utiliser la route de la Corniche et le chemin de la Dame, à l'amont de la route, entre Cully et Rivaz, afin d'éviter de traverser la zone des travaux.

La DGMR et ses partenaires remercient par avance les riverains et les usagers de la route de leur compréhension pour la gêne occasionnée. Ils recommandent aux usagers de circuler avec prudence et de se conformer à la signalisation mise en place.

DGMR – Direction générale de la mobilité et des routes
Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne
T + 41 (0)21 316 72 72 – info.dgmr@vd.ch

RC 780 PLAT DU DÉZALEY

TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT

Les travaux de réaménagement de la route cantonale entre Treytorrens et Rivaz débutent dès le mois de mars, pour une durée totale de 5 ans.

Durant toute la durée du travaux, la circulation automobile sera maintenue sur l'ensemble du tronçon et les zones de chantier seront régulées par des feux, avec une vitesse abaissée à 60 km/h pour garantir la sécurité des ouvriers, des usagers et des exploitants viticoles.

A terme, ce projet permettra de réhabiliter la route et ses ouvrages d'art, d'assurer la continuité des aménagements cyclables entre Lausanne et Vevey et d'améliorer la sécurité des piétons. Les interventions seront réalisées dans le respect du paysage, de la vigne et des caractéristiques exceptionnelles du site protégé de Lavaux.



©DGMR

Sécuriser les déplacements de tous les usagers

Les travaux consistent principalement à aménager deux bandes cyclables, à élargir le trottoir côté lac, à entretenir les ouvrages d'art et à adapter la voirie avec une voie de circulation par sens.

Quatre aides à la traversée seront aménagées pour sécuriser l'accès aux domaines viticoles (Clos des Moines et des Abbayes) et aux places de stationnement situées à proximité. Des nouvelles places seront créées pour que les viticulteurs puissent stationner sans empiéter sur les espaces de circulation.

Assainir la route et les ouvrages situés sur le tronçon

Des estacades et des murs soutenant la route à l'aval, situés parfois à proximité immédiate de la ligne CFF du Simplon, doivent être assainis. Certains murs seront reconstruits en béton armé, avec un parement en pierre de style «pietra rasa».

La superstructure de la chaussée sera refaite à neuf, avec la réfection complète du système d'évacuation des eaux et la pose d'un revêtement phonoabsorbant pour atténuer le bruit du trafic.

Plus de 20 millions de francs sont investis par le Canton pour réhabiliter cette route d'exception longeant le site inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco.

Les travaux seront réalisés par étapes pour maintenir la circulation automobile en tout temps (cf. phasage ci-dessous).

En 2021, après environ deux mois de travaux préparatoires côté montagne pour déplacer des conduites, l'intervention se poursuivra côté lac pour reconstruire les ouvrages d'art et le trottoir dans les 2 secteurs en travaux, situés aux 2 extrémités du tronçon.

Un chantier par étapes pour garantir l'accessibilité

